

## FICHE DE POSTE

### PEP DIR MG-0130621E

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP DIR MG-0130621E
	INTITULE DU POSTE	Directeur en école innovante – « Marseille en Grand »
	NOM DE L'ECOLE	E.E.PU ROUET (LE)
	CIRCONSCRIPTION	Marseille Mazargues
	TITRE DU PROJET	« Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village. »
PROFIL DU POSTE	THEMATIQUES CONCERNÉES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Citoyenneté</li> <li>• Espaces apprenants – Flexible</li> <li>• Coéducation</li> <li>• Inclusion</li> </ul>
	DESCRIPTION DU PROJET	<p>Le projet a pour objectif une réflexion globale autour des besoins de l'élève : qui permette de repenser le temps de l'élève pour répondre à son rythme chronobiologique. L'équipe travaille également à la mise en place d'un pôle santé pour répondre aux besoins physiologiques de l'élèves.</p> <p>Dans le domaine pédagogique, les classes mettent en place des fonctionnements flexibles et des classes de cycles pour développer les compétences psycho-sociales, renforcer les compétences sociales dans le cadre du parcours citoyen de l'élève et favoriser les apprentissages.</p>
	MISSIONS	<p>Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le directeur d'une école innovante relevant du plan Marseille en Grand exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif. A ce titre, il pilote, impulse une dynamique et fédère son équipe autour du projet innovant dont il veille à la mise en œuvre, à la cohérence et à l'évaluation. Le directeur d'une école innovante travaille en étroite collaboration avec l'équipe de circonscription, avec l'équipe Marseille en grand de la DSDEN, ainsi qu'avec toutes les instances qui participent à la mise en œuvre du projet.</p>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives développées par le projet innovant.</li> <li>- Contribuer à l'évolution des pratiques pédagogiques en recherchant l'innovation.</li> <li>- Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation autour du projet dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école.</li> <li>- Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation pour permettre le développement du projet sur tous les temps de l'enfant.</li> </ul> <p>Elaborer et renseigner les outils de suivi, de régulation et d'évaluation du projet innovant.</p>
	COMPETENCES	<p>En plus des aptitudes de directeur d'école, il serait souhaitable que le candidat possède :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder une grande capacité à travailler en équipe</li> <li>- Mobiliser son aisance à communiquer</li> <li>- Connaitre les outils numériques et leur exploitation</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles est requise</li> <li>- Une expérience en classe flexible serait appréciée.</li> <li>- Un engagement dans des actions de coéducation avec les familles serait souhaité</li> </ul>
	MODALITES DE CANDIDATURE A LA COMMISSION DE RECRUTEMENT	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS en y accédant par le portail ESTEREL : <a href="https://appli.ac-aix-marseille.fr">https://appli.ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Les modalités complémentaires sont précisées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	NOMINATION	Participation obligatoire au mouvement intra-départemental via l'applicatif MVT1D et affectation à titre définitif au barème conditionnée à l'obtention d'un avis favorable de la commission de recrutement
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	CONTACTS	<p>IEN de la circonscription : ce.0131298r@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Direction de l'école : ce.0130621e@ac-aix-marseille.fr</p>